

Domaine JOLY NICOLAS

Propriété exclusive de la famille Joly, le vignoble de la Coulée de Serrant constitue à lui seul une appellation contrôlée de 7 hectares seulement.

Le vignoble a été planté en 1130 par des moines cisterciens et se compose aujourd'hui de vignes âgées de 35 à 80 ans.

Le vignoble est cultivé en partie à la main et au cheval à cause de la raideur de ses pentes qui surplombent la Loire.

Depuis 1984, l'intégralité du domaine est cultivée selon les méthodes de l'agriculture biodynamique. Trois vins sont produits en petites quantités à la propriété et bénéficient des principes de l'agriculture biodynamique : la "Coulée de Serrant", le "Clos de la Bergerie" et "Les Vieux Clos".





Les Vins Blancs

Coulée de Serrant, monopole Savennières Roche aux Moines Clos de la Bergerie Savennières Les Vieux Clos